



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Fiscalité directe locale, vote des taux 2016

DE20160321_3

Conseil municipal du 21 mars 2016

Rapporteur :
Vincent YOU

Télétransmise à la Préfecture le 24 MARS 2016
Affichée le 25 mars 2016

L'an deux mille seize le vingt et un mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mars 2016

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, M. YOU, M. VERGNAUD, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. JUIN, M. PAIN, Mme PEREZ, M. SARDIN

Étaient absents :

Mme RICCI, Mme COUTANT

Ont donné procuration :

- Mme GARCIA à M. BONNEFONT
- Mme BOURGOGNE à M. CHUPIN
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- M. BOUCHAUD à M. SARDIN
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Secrétaire de séance : Mme Véronique DE MAILLARD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice)
Général(e)
Adjoint(e)


Arnaud LATOUR
Directeur Général Adjoint

D O S S I E R S P R I O R I T A I R E S

Fiscalité directe locale, vote des taux 2016

Finances / Budget
id : 1295

Conseil municipal
21 mars 2016

3

Rapporteur : Vincent YOU

L'article L2331-3 du Code général des collectivités territoriales définit le produit des taxes foncières et de la taxe d'habitation comme des recettes fiscales de la section de fonctionnement du budget des communes. Conformément à l'article 1636 B sexies du Code général des Impôts, le conseil municipal vote chaque année les taux de ces taxes qui sont ensuite appliqués aux bases fiscales afin d'obtenir le produit de la fiscalité locale.

Les bases fiscales de la commune, non encore notifiées par les services fiscaux, ont été évaluées comme suit (*) :

	Bases 2015 (BP)	Variation estimée	Bases 2016 prévisionnelles
Taxe d'habitation	64 474 120	1.39%	65 370 000
Taxe foncière sur les propriétés bâties	51 535 194	1.72%	52 419 651
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	121 348	3.01%	125 000
Total	116 130 662	1.54%	117 914 651

(*) Chaque année, la Loi de Finances détermine une revalorisation nationale des bases fiscales. Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est de 1,01 pour 2016, soit une hausse de 1%. En 2015, la revalorisation des valeurs locatives était de 0,9%. La part restante de la variation estimée correspond à l'évolution physique des propriétés : constructions nouvelles, démolitions, modifications des locaux.

Le budget primitif 2016 est élaboré sur la base d'un maintien des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés non bâties, et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Les taux votés correspondent au produit fiscal prévisionnel suivant :

	Taux 2015	Variation	Taux 2016	Produit 2016 prévisionnel
Taxe d'habitation	18.25%	0.00%	18.25%	11 930 025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38.80%	0.00%	38.80%	20 338 825
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	71.23%	0.00%	71.23%	89 037
Produit total prévisionnel				32 357 887

Il vous est donc proposé de fixer les taux de fiscalité directe pour 2016 comme suit :

Taxe d'habitation : 18,25%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 38,80%

Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 71,23%

La recette en résultant est majorée d'une estimation de 150 000 € de rôles supplémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

21 mars 2016

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

l'Adjoint



Pour le Maire,

François ELIE

Adjoint délégué

aux Ressources Humaines

Qualité du service public

Évaluation des politiques publiques

